

LE NORD

Administration de la CROIX DU NORD, 15, rue d'Anglet
Abonnements : 1 an, 10 francs ; 6 mois, 6 francs ; 3 mois, 3 francs.
Publicité : 1 ligne, 1 franc ; 2 lignes, 1 franc 50 ; 3 lignes, 2 francs ; 4 lignes, 2 francs 50 ; 5 lignes, 3 francs ; 6 lignes, 3 francs 50 ; 7 lignes, 4 francs ; 8 lignes, 4 francs 50 ; 9 lignes, 5 francs ; 10 lignes, 5 francs 50 ; 11 lignes, 6 francs ; 12 lignes, 6 francs 50 ; 13 lignes, 7 francs ; 14 lignes, 7 francs 50 ; 15 lignes, 8 francs ; 16 lignes, 8 francs 50 ; 17 lignes, 9 francs ; 18 lignes, 9 francs 50 ; 19 lignes, 10 francs ; 20 lignes, 10 francs 50 ; 21 lignes, 11 francs ; 22 lignes, 11 francs 50 ; 23 lignes, 12 francs ; 24 lignes, 12 francs 50 ; 25 lignes, 13 francs ; 26 lignes, 13 francs 50 ; 27 lignes, 14 francs ; 28 lignes, 14 francs 50 ; 29 lignes, 15 francs ; 30 lignes, 15 francs 50 ; 31 lignes, 16 francs ; 32 lignes, 16 francs 50 ; 33 lignes, 17 francs ; 34 lignes, 17 francs 50 ; 35 lignes, 18 francs ; 36 lignes, 18 francs 50 ; 37 lignes, 19 francs ; 38 lignes, 19 francs 50 ; 39 lignes, 20 francs ; 40 lignes, 20 francs 50 ; 41 lignes, 21 francs ; 42 lignes, 21 francs 50 ; 43 lignes, 22 francs ; 44 lignes, 22 francs 50 ; 45 lignes, 23 francs ; 46 lignes, 23 francs 50 ; 47 lignes, 24 francs ; 48 lignes, 24 francs 50 ; 49 lignes, 25 francs ; 50 lignes, 25 francs 50 ; 51 lignes, 26 francs ; 52 lignes, 26 francs 50 ; 53 lignes, 27 francs ; 54 lignes, 27 francs 50 ; 55 lignes, 28 francs ; 56 lignes, 28 francs 50 ; 57 lignes, 29 francs ; 58 lignes, 29 francs 50 ; 59 lignes, 30 francs ; 60 lignes, 30 francs 50 ; 61 lignes, 31 francs ; 62 lignes, 31 francs 50 ; 63 lignes, 32 francs ; 64 lignes, 32 francs 50 ; 65 lignes, 33 francs ; 66 lignes, 33 francs 50 ; 67 lignes, 34 francs ; 68 lignes, 34 francs 50 ; 69 lignes, 35 francs ; 70 lignes, 35 francs 50 ; 71 lignes, 36 francs ; 72 lignes, 36 francs 50 ; 73 lignes, 37 francs ; 74 lignes, 37 francs 50 ; 75 lignes, 38 francs ; 76 lignes, 38 francs 50 ; 77 lignes, 39 francs ; 78 lignes, 39 francs 50 ; 79 lignes, 40 francs ; 80 lignes, 40 francs 50 ; 81 lignes, 41 francs ; 82 lignes, 41 francs 50 ; 83 lignes, 42 francs ; 84 lignes, 42 francs 50 ; 85 lignes, 43 francs ; 86 lignes, 43 francs 50 ; 87 lignes, 44 francs ; 88 lignes, 44 francs 50 ; 89 lignes, 45 francs ; 90 lignes, 45 francs 50 ; 91 lignes, 46 francs ; 92 lignes, 46 francs 50 ; 93 lignes, 47 francs ; 94 lignes, 47 francs 50 ; 95 lignes, 48 francs ; 96 lignes, 48 francs 50 ; 97 lignes, 49 francs ; 98 lignes, 49 francs 50 ; 99 lignes, 50 francs ; 100 lignes, 50 francs 50.

PÉTITIONNEMENT

Nous avons déjà averti nos lecteurs qu'il ne faut pas nous envoyer au Journal les listes de pétitionnement. Ces listes doivent être portées ou envoyées par des députés de chaque commune au député de la circonscription, qui soit bien ou mal, favorable ou non à la proposition de loi de la Séparation.

Il faut profiter des vacances parlementaires pour recueillir partout des signatures, par ce moyen faire connaître aux députés le vœu du pays.

Nous ne pouvons, nous catholiques, rester les bras croisés devant le mal qui se prépare et nous contenter de dire pour excuser notre inaction : « quel bon ? »

Comme. — Des pétitions contre la séparation de l'Église et de l'État, revues de 1500 signatures, ont été remises à M. Groussau, député de la 1^{re} circonscription.

Freem. — 2500 signatures ont été recueillies dans la commune contre la séparation de l'Église et de l'État.

LA SÉPARATION

tonnaisses, mais quel'un qui n'est pas content, mais là peu du tout, de la lettre de Mgr l'Archevêque contre le projet de loi de Séparation ?

Eh bien ! C'est le Progrès du Nord.

Pendant une grande colonne la feuille ridicule exhale son indignation contre le fléau qui signale à son troupeau les dangers infimes et impies de la secte qui gouverne la France.

Pour faire plaisir à l'organe de la Loge, un évêque devrait sans doute se déclarer incontinent satisfait de tout le bien que le fr. « Mac » veut à l'Église et à ses fidèles.

La colère ébranle l'intelligence et trouble la notion de logique et de morale les plus élémentaires.

Pour le Progrès, le Concordat n'est pas un contrat, il n'oblige en aucune façon l'État, la signature du Premier Consul ne compte pas, et le Pape n'avait aucune qualité pour traiter avec celui qui, il y a passé sans eux, représentait la République Française en même titre que M. Loubet aujourd'hui.

Le chef de plusieurs centaines de millions de catholiques, le continuateur de la plus ancienne, de la plus vénérable et de la plus démocratique des dynasties qui soit dans l'univers, devient, dans le style absolu littéraire du Progrès, le commanditaire d'une entreprise religieuse.

Pour les F. « M. », un traité conclue avec le chef de l'Église ne saurait être qu'un bien peu de chose, et le fr. « Mac » se débarrasse de la « de l'Église, société religieuse existant dans le monde depuis plus de deux mille ans, existant en France officiellement depuis quinze siècles, malgré simplement le nom d'entreprise religieuse ».

On ne refuse pas ces choses-là, on renvoie celui qui les écrit au dictionnaire de la langue et à l'histoire de la nation française.

Il est vrai qu'à la lumière du 9^o Appartement, les faits et les mots revêtent une valeur et une signification tout à fait spéciales qui dépassent aux profanes et aussi au bon sens, honneur.

Toujours d'après le Progrès du Nord, M. l'Archevêque a cherché à effrayer les gens crédules en assurant que la République veut fermer les églises, chasser les prêtres et empêcher les croyants de remplir leurs devoirs religieux.

Et plus loin : « Les Sonnets (sic), continue-t-il, part en guerre contre les moutons à vent creux par son imagination... »

Pour le coup, c'est trop fort, c'est à faire croire que le défenseur d'une loi votée par les Loges, ne sait même plus être sérieux, et qu'il a perdu la mémoire.

Remettons lui sous les yeux ces paroles que le F. « B. » Blatin prononçait avec une emphase pleine d'envie, il y a plus de vingt ans, aux applaudissements des F. « F. » du Nord de 1883 :

« Dans ces églises, élevées de toutes parts, depuis des siècles, aux superlatifs religieux et aux suprêmes sacerdotales, nous serons peut-être appelés à notre tour, à prêcher nos doctrines, et au lieu des prières solennelles qui résonnent encore,

ECHOS

co seront les maillets, les batteries et les acclamations de notre Ordre, qui en feront retentir les larges voûtes et les larges piliers.

Aujourd'hui les F. « F. » Laffort, Buisson, Brisson et tous leurs disciples et sous-disciples se les pappellent avec une joie diabolique pour en saluer, par conséquent, la troisième réalisation.

Et le Progrès du Nord ne saurait se priver de prendre part à ces espérances, sous peine de renier ces grands Pontifes des Loges.

Que faut-il penser alors de sa sincérité ? V. H.

LE COMMERCE DE LA FRANCE

Pendant le 1^{er} trimestre de 1905

Durant ce trimestre les importations se sont élevées à 1.494.630.000 fr. contre 1.244.781.000 fr. pour l'exercice correspondant de 1904, accusant ainsi une diminution de 20.092.000 fr.

D'autre part, les exportations marquent également une diminution de 14.372.000 fr., les passages de 1.980.565.000 fr. contre 1.994.410.000 fr. en 1904.

De l'examen de nos échanges avec les pays qui sont nos principaux clients ou fournisseurs, il résulte que nos achats présentent une majorité de 28.454.000 fr. en Russie, de 7.514.000 fr. en Allemagne, de 6.305.000 fr. en Angleterre et de 228.000 fr. au Brésil. Au contraire, ils ont diminué de 8.619.000 fr. en Espagne, de 6.887.000 fr. aux États-Unis, de 6.674.000 fr. en Turquie, de 2.670.000 fr. en Suisse, de 1.421.000 fr. en Autriche-Hongrie, de 885.000 fr. en Italie et de 484.000 fr. en Belgique.

Nos ventes ont progressé en Italie de 7.823.000 francs, en Allemagne de 5.618.000 francs, en Espagne de 5.444.000 francs, en Belgique de 4.439.000 fr. et en République Argentine de 433.000 fr.; mais elles ont subi un recul de 19.792.000 fr. aux États-Unis, de 17.681.000 fr. en Angleterre, de 4.417.000 fr. au Brésil, de 2.544.000 fr. au Brésil, de 973.000 francs en Autriche-Hongrie, de 263.000 fr. en Suisse et de 224.000 fr. en Turquie.

LE COMMERCE DE LA BELGIQUE

Pendant les trois premiers mois de 1905

Les importations durant ces trois premiers mois se sont élevées par 705.500.000 francs contre 670.750.000 fr. pour la période correspondante de 1904, soit un excédent de 34.750.000 fr. en faveur de l'exercice sous revue.

Les exportations accusent également une augmentation de 31.458.000 fr., soit 225.000 francs de 475.708.000 fr. en 1904 à 507.225.000 fr. en 1905.

Les élections municipales d'Estaires

Les candidats libéraux, dimanche, ont obtenu leurs mandats dans les termes suivants :

Chers Concitoyens, Dans un superbe élan de patriotisme local, vous venez de remettre à nouveau entre nos mains, avec l'administration de la ville d'Estaires, le précieux dépôt d'un instantané, péri, de ses glorieuses traditions d'histoire, d'ordre et de liberté.

Nous vous sommes profondément reconnaissants de cette marque de confiance et nous saurons nous en rendre dignes.

Des luttes passées, nous ne retiendrons que une plus complète connaissance des besoins de la population, la forme véritable de son aspiration aux aspirations légitimes de tous les habitants indistinctement : ouvriers et patrons, cultivateurs et commerçants, nous intéresseront de notre part l'objet d'une égale sollicitude.

Plus pour tous, nous nous efforcerons par notre entier dévouement à la cause commune de maintenir le paix, le concordat et l'union entre tous nos concitoyens et d'assurer à la ville d'Estaires, grâce à une sage et prudente administration, l'accroissement du bien-être général par le développement du commerce, de l'industrie et de l'agriculture.

Vive Estaires libre et prospère.
Les conseillers municipaux.
Estaires, le 30 avril 1905.

CONGRÈS EUCHARISTIQUE de Rome

Départ, le dimanche 28 mai, de Paris (par le Nord) pour le Saint-Gothard, Milan, Gênes, Rome (6 jours). Retour par Florence, Gênes, Modane, Fossé (le vendredi 9 juin).

Prix du voyage, tous frais compris : 1^{re} classe (Hôtels à Rome), 575 fr. ; 2^e classe (Hôtels à Rome), 294 fr. ; 3^e classe (Sainte-Marthe), 256 fr. ; 3^e classe (Sainte-Marthe), 200 fr.

Réduction de 50 % pour rejoindre à Paris le train spécial.

S'adresser pour les inscriptions et les renseignements à M. l'abbé Pétillon, et le Congrès du Nord, Lille.

PÈLERINAGE DES HOMMES à Lourdes

La Compagnie du Nord autorise les pèlerins à prendre pour rejoindre à Paris le train de pèlerinage national, entre trains omnibus, le samedi 27 mai, à 10 heures, de Cambrai et lundi l'express qui part de Lille à 6 h. 30 du matin, de Douai à 7 h. 40, et l'express qui part de Maubeuge à 4 h. 48 du matin, d'Anloy à 5 h. 10, de Busigny à 6 h. 01.

Seuls les express ci-dessus indiqués sont autorisés pour ceux qui désirent profiter de la réduction de 50 %.

Pour obtenir la réduction, les pèlerins devront présenter au guichet de leur gare de départ outre le Billet de Paris-Lourdes, la carte personnelle signée du Directeur du pèlerinage qui leur sera renvoyée avec leur Billet.

GAZETTE DU NORD

On annonce la mort : — A COMINES, de M. Alphonse Verrier, décédé lundi chez son gendre.

Un service solennel sera célébré, jeudi prochain, à 7 heures, en l'église Saint-Christophe, à Comines, puis le même jour, à 11 heures, en l'église Saint-Martin, à Combrailles.

— Samedi, on se lie à AVESNES-LE-SEC, les funérailles du regretté M. Ph. Lathière, depuis 35 ans président du conseil de fabrique et dont nous avons annoncé la mort.

Dans la foule qui témoignait hautement de sa sympathie pour le défunt et son honorable famille, nous avons remarqué M. le chanoine Foulon, supérieur de N.-D. de Cambrai, M. Déjardin-Vorinier, ancien député, etc. L'absoute a été donnée par M. le curé de la paroisse, assisté de MM. les curés de Lieu-Saint-Amand et de Noyelles.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos sympathiques condoléances.

— Lundi et en lieu, en l'église Saint-Vincent de Paul, à WATTRELOS, le mariage de Mlle Maria Fasteuvelles avec M. Georges Froment.

M. Paul Deloat, l'organiste de la paroisse, a tenu les orgues avec tout le talent qu'on lui connaît.

Pendant la cérémonie, la Philharmonie du Critérium, dont M. C. Fasteuvelles est président, a exécuté les plus beaux morceaux de son répertoire.

Après la messe, les jeunes gens du quartier ont offert aux nouveaux époux les meilleurs vœux de prospérité et de bonheur.

— A l'occasion du mariage de Mlle M. Fasteuvelles a donné à l'église le quatrième confessionnal qui lui manquait encore.

— Lundi, a été célébré, à BOUS-BOCQUE, le mariage de M. Gustave Caray, ancien propriétaire de la Jeunesse Catholique, boucher à Halluin, avec Mlle Marie-Joséphine Lefèvre.

Les témoins étaient : pour la mariée, M. Paul Lefèvre, son frère ; pour le marié, M. E. Caray, son frère.

M. l'abbé Maes, chapelain, à Petite-Synthe, oncle du marié, a reçu le consentement.

Nos félicitations et nos vœux les plus sincères aux nouveaux époux.

— Aujourd'hui, à midi, a été célébré, en l'église de COMINES, le mariage de M. Louis Gosman et de Mlle Marie Lefèvre. Le consentement des époux a été donné par M. l'abbé Ch. Gosman, vicedoyen de Fretin ; l'allocution de circonstance prononcée par M. l'abbé J. Gosman, curé de la même paroisse, et la messe célébrée par M. l'abbé Ch. Lecomte, supérieur du Collège de Tournai.

Les témoins étaient : MM. Louis et Alphonse Froiture, ses frères, et pour le marié, MM. Pierre Gosman, frère et Aug. Gosman, oncle du marié.

— Le mariage de M. Auguste Watteau, conseiller municipal d'Estaires, avec Mlle Thérèse Letté, se célébrera le jeudi 4 mai, en la paroisse Saint-Waast à BAILLEUL. La messe nuptiale d'Estaires, dont le curé M. Watteau est sous-secrétaire, sera célébrée pendant la cérémonie.

Conseil Général du Nord

Les conseillers généraux n'étaient guère plus nombreux hier qu'à l'ouverture de la session et bien des places sont restées vides.

La séance a été ouverte à 3 h. 20, sous la présidence de M. Erard Eliez, M. Buisson remplissant les fonctions de secrétaire et M. Auban, secrétaire-général de la préfecture, tenant la place de M. Viron.

Après la lecture des demandes de subventions — renvoyées aux bureaux compétents ou à l'administration — et du procès-verbal de la séance précédente, on a entamé la discussion du vœu du citoyen Ghesquière, relatif à la politique coloniale.

LA POLITIQUE COLONIALE et la suffisance du citoyen Ghesquière

INCIDENTS DIVERS

Si vous avez un peu de patience, lisez-moi le charabia que le citoyen Ghesquière a prétendu soumettre à discussion :

Considérant que la politique coloniale est la forme la plus odieuse de la piraterie capitaliste ;

Qu'elle tend exclusivement à élargir le champ des profits de la classe possédante en épousant de ses organes les intérêts de la bourgeoisie sans produire elle-même ;

Considérant que, sous prétexte de civilisation et d'honneur national, ces expéditions qui sont le plus en plus à l'ordre du jour de toutes les nations industrielles, sont aussi des entreprises pour les populations indigènes, qu'elles entraînent et détruisent, que pour les nations colonisées elles sont une source nouvelle de tribulations financières ;

Qu'elle tend exclusivement à élargir le champ des profits de la classe possédante en épousant de ses organes les intérêts de la bourgeoisie sans produire elle-même ;

Qu'elle tend exclusivement à élargir le champ des profits de la classe possédante en épousant de ses organes les intérêts de la bourgeoisie sans produire elle-même ;

Qu'elle tend exclusivement à élargir le champ des profits de la classe possédante en épousant de ses organes les intérêts de la bourgeoisie sans produire elle-même ;

Qu'elle tend exclusivement à élargir le champ des profits de la classe possédante en épousant de ses organes les intérêts de la bourgeoisie sans produire elle-même ;

Qu'elle tend exclusivement à élargir le champ des profits de la classe possédante en épousant de ses organes les intérêts de la bourgeoisie sans produire elle-même ;

Qu'elle tend exclusivement à élargir le champ des profits de la classe possédante en épousant de ses organes les intérêts de la bourgeoisie sans produire elle-même ;

Qu'elle tend exclusivement à élargir le champ des profits de la classe possédante en épousant de ses organes les intérêts de la bourgeoisie sans produire elle-même ;

Qu'elle tend exclusivement à élargir le champ des profits de la classe possédante en épousant de ses organes les intérêts de la bourgeoisie sans produire elle-même ;

Qu'elle tend exclusivement à élargir le champ des profits de la classe possédante en épousant de ses organes les intérêts de la bourgeoisie sans produire elle-même ;

Qu'elle tend exclusivement à élargir le champ des profits de la classe possédante en épousant de ses organes les intérêts de la bourgeoisie sans produire elle-même ;

Qu'elle tend exclusivement à élargir le champ des profits de la classe possédante en épousant de ses organes les intérêts de la bourgeoisie sans produire elle-même ;

Qu'elle tend exclusivement à élargir le champ des profits de la classe possédante en épousant de ses organes les intérêts de la bourgeoisie sans produire elle-même ;

Qu'elle tend exclusivement à élargir le champ des profits de la classe possédante en épousant de ses organes les intérêts de la bourgeoisie sans produire elle-même ;

Qu'elle tend exclusivement à élargir le champ des profits de la classe possédante en épousant de ses organes les intérêts de la bourgeoisie sans produire elle-même ;

Qu'elle tend exclusivement à élargir le champ des profits de la classe possédante en épousant de ses organes les intérêts de la bourgeoisie sans produire elle-même ;

Qu'elle tend exclusivement à élargir le champ des profits de la classe possédante en épousant de ses organes les intérêts de la bourgeoisie sans produire elle-même ;

Qu'elle tend exclusivement à élargir le champ des profits de la classe possédante en épousant de ses organes les intérêts de la bourgeoisie sans produire elle-même ;

Qu'elle tend exclusivement à élargir le champ des profits de la classe possédante en épousant de ses organes les intérêts de la bourgeoisie sans produire elle-même ;

Qu'elle tend exclusivement à élargir le champ des profits de la classe possédante en épousant de ses organes les intérêts de la bourgeoisie sans produire elle-même ;

Le Boulevard Lille-Roubaix-Tourcoing

M. Guillaumet, au nom du 4^e bureau, propose de continuer l'adoption à la Commission départementale pour réaliser les promesses de venir au cours des mois de mai, juin, juillet et août.

A propos de la construction d'un pont sur le canal de Tourcoing et en raison de l'urgence, M. Guillaumet demande que le Conseil général se prononce en principe et adopte le projet qui sera déposé devant la Commission départementale. Celle-ci statuera sur l'exécution. Il faut gagner du temps, dit M. Guillaumet, à cause de l'Exposition de Tourcoing de l'année prochaine.

Le citoyen Ghesquière. — Quel est le projet de la Commission départementale ?

M. Guillaumet. — Il me paraît difficile d'admettre des modifications à propos du pont. Il s'agit ici d'un travail qui sera fait. L'entreprise, dans des délais et d'autres conditions, comment voulez-vous trouver un constructeur qui accepterait ce que vous proposez ? Vous n'en savez rien.

Le citoyen Ghesquière. — C'est une question on ne peut pas la résoudre.

M. Guillaumet. — Mais c'est un grand travail que ce pont pour un grand établissement métallurgique.

Le citoyen Ghesquière. — Je demande si on ne peut pas attendre que l'Etat ait fait son travail et qu'il ait payé ce qu'il doit.

M. Guillaumet. — Oui, mais la question revient demain. Nous n'avons pas de temps à perdre, à Tourcoing.

Le citoyen Ghesquière. — La question que je pose s'applique à la construction du pont, non pas à tel ou tel moment. Je demande, le travail, règlement un moment.

Le citoyen Ghesquière. — Je ne parle pas d'accord avec ce que vous proposez. Nous voulons que l'on introduise dans le cahier des charges les hauts besoins de travail et de minimum de salaire. Si le travail est fait par un grand entrepreneur, il est évident qu'il sera impossible de le faire autrement.

Le citoyen Ghesquière. — Je demande le travail à demain.

M. Guillaumet. — Il est même absolument impossible de fixer les conditions, que vous demandez. Savez-vous la répartition que peut avoir cette proposition sur tous les travaux départementaux ?

Le citoyen Ghesquière. — Je proteste contre vos paroles. Vous voulez effrayer le Conseil général.

M. Guillaumet. — Mais non, la question est de savoir si vous voulez travailler, certains des ouvriers qui travaillent pour le département.

Le citoyen Ghesquière. — La question est de savoir ceux qui ont été continuellement quand j'ai demandé le travail.

On en reste là sur ce point et la lecture des rapports, tous relatifs à l'industrie, à l'agriculture, à l'élevage, à la pêche, à l'économie sociale, continue monotonement son cours.

Notons les observations de M. Le Glay, concernant le projet d'une canalisation pour les cantonnements. Ce projet a été distribué qu'au commencement de la séance et, pour cette raison, M. Guillaumet demande à M. Le Glay de vouloir bien attendre jusqu'à un an et demi, qu'elle est terminée.

M. Guillaumet lui répond qu'il est fâché que cet ajournement soit nécessaire, mais c'est par la faute de la commission, le temps a manqué pour lui donner le rapport.

M. Le Glay. — Je suis désolé, mais les finances départementales sont insuffisantes, les finances départementales sont insuffisantes, les finances départementales sont insuffisantes.

Le citoyen Ghesquière. — Si M. Debove avait présenté ses observations sous forme d'amendement, nous aurions voté pour.

M. Debove. — Mais ce que dit M. Debove, c'est ce que dit le rapport !

M. Debove. — Mais ce que dit M. Debove, c'est ce que dit le rapport !

M. Debove. — Mais ce que dit M. Debove, c'est ce que dit le rapport !

M. Debove. — Mais ce que dit M. Debove, c'est ce que dit le rapport !

M. Debove. — Mais ce que dit M. Debove, c'est ce que dit le rapport !

M. Debove. — Mais ce que dit M. Debove, c'est ce que dit le rapport !

M. Debove. — Mais ce que dit M. Debove, c'est ce que dit le rapport !

M. Debove. — Mais ce que dit M. Debove, c'est ce que dit le rapport !

RAPPORTS

La lecture des rapports commença.

Le deuxième bureau, ainsi que demandé de crédit par des ouvriers peintres sur verre pour aller à l'exposition de Liège, refuse d'accorder une subvention, parce qu'il ne s'agit que d'une exposition provinciale, à l'étranger. — Le Conseil s'associe à ces conclusions.

Le Boulevard Lille-Roubaix-Tourcoing

M. Guillaumet, au nom du 4^e bureau, propose de continuer l'adoption à la Commission départementale pour réaliser les promesses de venir au cours des mois de mai, juin, juillet et août.

A propos de la construction d'un pont sur le canal de Tourcoing et en raison de l'urgence, M. Guillaumet demande que le Conseil général se prononce en principe et adopte le projet qui sera déposé devant la Commission départementale. Celle-ci statuera sur l'exécution. Il faut gagner du temps, dit M. Guillaumet, à cause de l'Exposition de Tourcoing de l'année prochaine.

Le citoyen Ghesquière. — Quel est le projet de la Commission départementale ?

M. Guillaumet. — Il me paraît difficile d'admettre des modifications à propos du pont. Il s'agit ici d'un travail qui sera fait. L'entreprise, dans des délais et d'autres conditions, comment voulez-vous trouver un constructeur qui accepterait ce que vous proposez ? Vous n'en savez rien.

Le citoyen Ghesquière. — C'est une question on ne peut pas la résoudre.

M. Guillaumet. — Mais c'est un grand travail que ce pont pour un grand établissement métallurgique.

Le citoyen Ghesquière. — Je demande si on ne peut pas attendre que l'Etat ait fait son travail et qu'il ait payé ce qu'il doit.

M. Guillaumet. — Oui, mais la question revient demain. Nous n'avons pas de temps à perdre, à Tourcoing.

Le citoyen Ghesquière. — La question que je pose s'applique à la construction du pont, non pas à tel ou tel moment. Je demande, le travail, règlement un moment.

Le citoyen Ghesquière. — Je ne parle pas d'accord avec ce que vous proposez. Nous voulons que l'on introduise dans le cahier des charges les hauts besoins de travail et de minimum de salaire. Si le travail est fait par un grand entrepreneur, il est évident qu'il sera impossible de le faire autrement.

Le citoyen Ghesquière. — Je demande le travail à demain.

M. Guillaumet. — Il est même absolument impossible de fixer les conditions, que vous demandez. Savez-vous la répartition que peut avoir cette proposition sur tous les travaux départementaux ?

Le citoyen Ghesquière. — Je proteste contre vos paroles. Vous voulez effrayer le Conseil général.

M. Guillaumet. — Mais non, la question est de savoir si vous voulez travailler, certains des ouvriers qui travaillent pour le département.

Le citoyen Ghesquière. — La question est de savoir ceux qui ont été continuellement quand j'ai demandé le travail.

On en reste là sur ce point et la lecture des rapports, tous relatifs à l'industrie, à l'agriculture, à l'élevage, à la pêche, à l'économie sociale, continue monotonement son cours.